



## Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

Les jeunes enfants des Premières Nations bénéficient des services de trois programmes fédéraux relatifs à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants (AGJE) : le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques, et l'Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits. De nombreuses Premières Nations offrent des programmes supplémentaires, dont les visites à domicile, les programmes axés sur la terre et la narration d'histoires par les aînés.

Les programmes fédéraux d'AGJE destinés aux Premières Nations ont toujours été sous-financés, mal desservis et inadéquats pour répondre aux besoins des Premières Nations. Des formules désuètes et un financement stagnant minent la capacité de ces programmes d'aider véritablement les enfants et les familles des Premières Nations. L'Assemblée des Premières Nations (APN) réclame des changements dans ces services depuis des décennies afin de s'assurer que les enfants des Premières Nations bénéficient d'un soutien adéquat au cours de leurs premières années.

En 2016, les Chefs en assemblée de l'APN ont mandaté le Groupe de travail national d'experts (GTNE) sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations pour diriger des travaux sur l'AGJE des Premières Nations au niveau national. Pendant deux ans, le GTNE a mené séances de mobilisation afin d'élaborer le Cadre stratégique sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations, lequel décrit la vision, les principes et les objectifs de l'AGJE. Le cadre envisage des enfants des Premières Nations heureux et en bonne santé, ancrés et connectés à leur identité de Premières Nations, qui sont soutenus par des programmes et des services fondés sur la culture et la langue et déterminés par les Premières Nations.

Le Cadre sur l'AGJE des Premières Nations a été approuvé par la Résolution 83/2017 de l'APN, *Soutien au Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*, qui le décrit comme la composante des Premières Nations du Cadre sur l'AGJE autochtone. Ce dernier a été publié en 2018 avec 1,02 milliard de dollars pour les Premières Nations sur 10 ans pour sa mise en œuvre.



## Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?

L'APN plaide depuis longtemps en faveur d'un soutien accru aux programmes et aux services d'AGJE des Premières Nations, notamment de la réparation des lacunes historiques en matière de financement. Le budget de 2021 propose d'investir 30 milliards de dollars sur cinq ans, à partir de 2021-2022, puis 8,3 milliards de dollars en continu dans les programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Canada. De ce montant, 878,53 millions de dollars sur cinq ans sont consacrés aux programmes, aux services et à la gouvernance de l'AGJE des Premières Nations, et des investissements supplémentaires dans les services parascolaires et les infrastructures ont également été engagés. Le budget de 2021 proposait également d'élaborer une loi sur un système pancanadien de garde d'enfants. En juillet 2021, les Chefs en assemblée ont adopté la Résolution 05/2021 de l'APN, *Répartition des investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants prévus dans le budget de 2021*, laquelle confirme la répartition régionale des fonds octroyés dans le cadre du budget de 2021.

Le premier ministre Justin Trudeau a réaffirmé l'engagement de son gouvernement à l'égard des services de garde d'enfants dans ses lettres de mandat de décembre 2021, lesquelles confiaient notamment à la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social le mandat de travailler avec les partenaires autochtones à la mise en place d'un système autochtone d'apprentissage et de garde des jeunes enfants adapté à la culture et de haute qualité, qui prévoit notamment la création de nouvelles places dans les réserves, et de poursuivre les travaux en vue de l'adoption d'une loi fédérale sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Au début de 2022, la ministre a sollicité des commentaires concernant la démarche entreprise par le gouvernement fédéral pour élaborer la législation, qui ne tenait pas compte des processus ou des priorités des Premières Nations. L'APN a fait valoir auprès de la ministre que les dirigeants des Premières Nations devaient participer directement à ce processus afin de rendre des comptes et de veiller à ce que les priorités et les perspectives des Premières Nations soient correctement prises en compte dans la loi.

En avril 2022, l'APN a obtenu l'engagement d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) de financer les travaux de l'APN sur l'AGJE. L'APN travaille avec le GTNE pour préparer une proposition qui reflète les priorités des Premières Nations en matière d'AGJE, notamment : élaborer un modèle de financement déterminé par les Premières Nations pour l'AGJE qui comprend la recherche et la mobilisation; établir une voie à suivre concernant la législation fédérale sur l'AGJE; assurer la coordination et la collaboration à l'échelle nationale sur l'AGJE des



Premières Nations; poursuivre le soutien à la mise en œuvre des priorités du Cadre sur l'AGJE des Premières Nations.

### **Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?**

---

Tandis que la mise en œuvre des cadres sur l'AGJE des Premières Nations et des Autochtones se poursuivra aux niveaux national, régional et des Premières Nations, l'APN continuera à promouvoir la gouvernance, la détermination et la compétence des Premières Nations en matière d'AGJE. Au fur et à mesure que progressent les travaux en vue de la mise en place d'un système national de services de garde d'enfants, dont la législation fédérale sur l'AGJE, l'APN continuera de plaider pour que les Premières Nations dirigent ces travaux conformément au Cadre sur l'AGJE des Premières Nations, et de veiller à ce que les voix des Premières Nations soient entendues et prises en compte dans ces travaux.